

Permis à 1 euro par jour

L'opération « permis à un euro par jour » facilite le financement d'une formation à la conduite de véhicules de la catégorie voiture (permis B) et moto (permis A).

Il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont payés par l'État.

Le « permis à un euro par jour » a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus de bénéficier d'une facilité de paiement de leur formation au permis de conduire.

Le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.

Attention :

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

L'opération « permis à un euro par jour » facilite l'accès à une inscription à une formation à la conduite de véhicules :

- de la catégorie B dit permis auto;
- de la catégorie A1 (motos dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³);
- de la catégorie A2 (moto dont la puissance n'excède pas 35 kw)
- un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw) depuis le 1er juillet 2016.

Prise en charge publique du cautionnement du prêt :

Certains jeunes ne peuvent pas bénéficier d'un prêt permis à un euro par jour lorsqu'ils ne sont pas en mesure de fournir une caution parentale, ou celle d'un tiers, demandée par les établissements de crédit.

Le Comité interministériel de la sécurité routière du 13 janvier 2009 a donc décidé d'assurer la prise en charge publique du cautionnement du prêt permis à un euro par jour pour les jeunes exclus de ce prêt faute de caution, et inscrits dans une démarche de formation ou d'accès à l'emploi.

Ces derniers devront se présenter à l'établissement de crédit partenaire du dispositif du permis à un euro par jour munis d'une attestation d'éligibilité à la caution publique établie par un des réseaux accompagnant également partenaire.

Toutefois, la décision d'accorder le prêt revient à l'établissement de crédit à l'issue d'une étude des pièces constitutives du dossier de demande de prêt.

Montant emprunté*	Remboursement mensuel non lissé**	Remboursement mensuel lissé**
800 €	26 mois à 30 € + 1 mois à 20 €	27 mois à 29,63 €
1 000 €	33 mois à 30 € + 1 mois à 10 €	34 mois à 29,41 €
1 200 €	40 mois à 30 €	40 mois à 30 €